CONSEIL MUNICIPAL DU 15 juillet 2020

Le 15 juillet deux mille vingt à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Montmartin-sur-Mer, dûment convoqués par lettre individuelle en date du 09 juillet deux mille vingt se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bruno QUESNEL, maire de Montmartin sur Mer.
Présents : Bruno QUESNEL, Isabelle BOURDIN (pouvoir à Bruno QUESNEL), Daniel POISSON, Nicole POULLAIN, Paul CREVEL, Aurélie FAUTRAT, Christine HENDERYCKSEN, Éric RABECQ, Sylvain PERRON (arrivé à 19h15), Liza LAPIE-BEUNEL, Fabienne LECERF, Olivia CROSSOIR, Patrice BOURGUET, Jean MARIE-LECONTE
Absent non excusé : Jean-Claude RIPERT

Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Christine HENDERYCKSEN remplit les fonctions de secrétaire de séance

Vote des comptes de gestion, comptes administratifs budgets communaux 2019 et vote des budgets primitifs 2020

BUDGET CAMPING

Présentation du compte de gestion et du compte administratif par Mr CREVEL Paul, adjoint aux finances
Section de fonctionnement 2019
Dépenses : 78 875.27 €
Recettes : 103 416.38 €
Résultat de l'exercice 2019 : 24 541.11 €
Résultat clôture 2018 : - 19 643.00 €
Résultat clôture exercice 2019 : 4 898.11 €
Section d'investissement 2019
Dépenses : 52 556.62 €
Recettes : 75 890.50 €
Résultat de l'exercice 2019 : + 23 333.88 €
Résultat de clôture 2018 : + 11 139.45 €
Résultat clôture exercice 2019 : + 34 473.33€
Affectation de l'excédent de fonctionnement de 2019 : + 4 898.11 € au « 002 » recettes en 2020
Affectation de l'excédent d'investissement dégagé en 2019 : + 34 473.33 € au « 001 » recettes en 2020
Reste à réaliser dépenses 2019 : 17 515.32 €

Vote des comptes de gestion et administratif 2019
A l'unanimité, le conseil valide les comptes
Délibération n°2020/15/07-01 et 02

Présentation du budget primitif 2020 par Mr le maire
Section de fonctionnement : 57 416.77 €
Section d'investissement : 62 325.77 €
Vote du Budget primitif 2020
A l'unanimité, le conseil valide le budget 2020
Délibération n°2020/15/07-03

Monsieur le maire informe le conseil qu'une étude sera faite afin d'accueillir des camping-cars au camping (aire de vidange, stationnement…) de plus des aménagements pour l'accès des personnes à mobilité réduite dans le cadre de l'ADAP seront effectués courant 2021.

Arrivée de Monsieur Sylvain PERRON, conseiller

BUDGET lotissement Impasse de la Cauterie

Présentation du compte de gestion et du compte administratif par Mr CREVEL Paul, adjoint aux finances
Section de fonctionnement 2019
Dépenses : 30 145.46 €
Recettes : 80 000.39 €
Résultat de l'exercice 2019 : + 49 854.93 €
Résultat clôture exercice 2019 : + 49 854.93 €
Section d'investissement 2019
Dépenses : 0 €
Recettes : 29 388.66 €
Résultat de l'exercice 2019 : + 29 388.66 €
Résultat de clôture 2018 : - 29 388.66 €

Résultat clôture exercice 2019 : 0 €
Affectation de l'excédent de fonctionnement de 2019 : + 49 854.93 € au « 002 » dépense en 2020
Affectation de l'excédent d'investissement dégagé en 2019 : + 29 388.66 € au « 001 » recettes en 2020
Vote des comptes de gestion et administratif 2019
A l'unanimité, le conseil valide les comptes
Délibération n°2020/15/07-04 et 05

Présentation du budget primitif 2020 par Mr le maire
Section de fonctionnement Dépenses : 45 145.46 €
Section de fonctionnement Recettes : + 80 000.39 €
Section d'investissement dépenses : 30 145.46 €
Section d'investissement recettes : 59 534.12 €
Vote du Budget primitif 2020
A l'unanimité, le conseil valide le budget 2020

Délibération n°2020/15/07-06

BUDGET ASSAINISSEMENT

Présentation du compte de gestion et du compte administratif par Mr CREVEL Paul, adjoint aux finances
Section de fonctionnement 2019
Dépenses : 192 267.51 €
Recettes : 216 343.47 €
Résultat de l'exercice 2019 : + 24 075.96 €
Résultat clôture exercice 2019 : + 24 075.96 €
Section d'investissement 2019
Dépenses : 633 925.63 €
Recettes : 545 358.55 €
Résultat de l'exercice 2019 : - 88 567.08 €
Résultat de clôture 2018 : + 22 090.75 €
Résultat clôture exercice 2019 : - 66 476.33 €
Affectation de l'excédent de fonctionnement de 2019 : + 24 075.96 € au « 002 » recettes en 2020
Affectation du déficit d'investissement dégagé en 2019 : - 66 476.33 € au « 001 » dépenses en 2020
Reste à réaliser dépenses 2019 : 7 219.37 €
Reste à réaliser recettes 2019 : 273 534.000 €

Vote des comptes de gestion et administratif 2019
A l'unanimité, le conseil valide les comptes
Délibération n°2020/15/07-07 et 08

Présentation du budget primitif 2020 par Mr le maire
Section de fonctionnement : 222 251.30 €
Section d'investissement : 460 003.47 €
Vote du Budget primitif 2020
A l'unanimité, le conseil valide le budget 2020
Délibération n°2020/15/07-09

BUDGET COMMUNE

Présentation du compte de gestion et du compte administratif par Mr CREVEL Paul, adjoint aux finances
Section de fonctionnement 2019
Dépenses : 1 347 751.13 €
Recettes : 1 418 626.80 €
Résultat de l'exercice 2018 : + 260 507.15 €
Part affecté à l'investissement en 2019 : + 260 507.15 €
Résultat clôture exercice 2019 : + 70 875.67 €
Section d'investissement 2019
Dépenses : 1 075 319.29 €
Recettes : 1 235 734.97 €
Résultat de l'exercice 2019 : + 160 415.68 €
Résultat de clôture 2018 : - 85 627.62 €
Résultat clôture exercice 2019 : + 74 788.06 €
Affectation de l'excédent d'investissement dégagé en 2019 : + 74 788.06 € au « 001 » recettes en 2020

Reste à réaliser dépenses 2019 : 124 555.24 €
Reste à réaliser recettes 2019 : 34 924.40 €

Vote des comptes de gestion et administratif 2019

A l'unanimité moins une abstention le conseil valide les comptes

Délibération n°2020/15/07-10 et 11

Présentation du budget primitif 2020 par Mr le maire

Section de fonctionnement : 1 424 014.60 €
Section d'investissement : 608 909.96 €

Madame LERAUX, secrétaire répond aux différentes interrogations d'élus sur les prévisions budgétaires.
Monsieur le maire, revient sur le projet d'achat d'un terrain rue Franquet, projet porté par l'ancienne municipalité, il indique que la signature de l'acte définitif doit avoir lieu dans les prochains mois. Ce projet a été présenté avec la création d'un parking et le détachement de plusieurs parcelles à bâtir.
Une étude approfondie sera faite ultérieurement.
Mr le maire évoque également le projet d'un constructeur privé avec 18 lots dans ce même secteur, projet qui pour le moment a été refusé par les services instructeur de l'ADS (application des droits du sol- services de l'urbanisme).

Vote du Budget primitif 2020

A l'unanimité, le conseil valide le budget 2020

Délibération n°2020/15/07-12

Information vote taxes : foncier bâti et foncier non bâti

En application de l'article 11 de l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020. La date limite de transmission des délibérations des collectivités territoriales et leurs groupements relatives aux taux et produits des impositions directes locales de l'année 2020 a été reportée au 3 juillet 2020.
Compte tenu du report du 2ème tour des élections municipales et de l'impossibilité d'organiser des réunions de conseil municipal pendant et après la période de COVID, il n'a pas été possible de voter ces taux.
Conformément aux dispositions de l'article 1639 A du code général des impôts, en l'absence de délibération transmise au 03 juillet 2020, il est procédé au recouvrement des impositions directes locales 2020 selon les décisions prises par notre collectivité en 2019, soit 18.62 % pour la taxe foncière et 41.76% pour taxe foncière non bâti.

Proposition de gratuité des repas période « COVID 19 »

A compter du confinement mis en place le 17 mars dernier, l'école de Montmartin sur Mer a été désignée école d'accueil pour les enfants de soignants et assimilés mobilisés pour le COVID.
Un service de cantine communale a été assuré par l'agent affecté à la cantine pour le service et la désinfection des locaux, et la livraison des repas par le centre PEP.
43 repas ont été livrés et servis pour des enfants de Montmartin/mer, Hérenguerville,Trelly et Orval. Soit une facture du centre PEP à 161.25 € hors frais de personnel.
Il est proposé au conseil de ne pas facturer ces repas aux familles compte tenu du contexte sanitaire en vigueur à ce moment-là.
A l'unanimité, le conseil accepte de ne pas facturer ces repas.

Délibération n°2020/15/07-13

Remboursement arrhes location espace culturel

Deux locations de l'espace culturel étaient prévues pendant la période de confinement, compte tenu de la fermeture de l'espace culturel obligatoire ces locations n'ont pu être effectuées.
Il est proposé au conseil d'effectuer le remboursement des arrhes versés de 160.00 € au moment de la signature des contrats.
Accord à l'unanimité.

Délibération n°2020/15/07-14

Devis changement postes SOFREL

Monsieur le maire présente au conseil un devis pour le changement de fournitures de télésurveillance de 3 postes de relèvements de la société « H2Oelec » d'un montant de 3 269.97 € HT soit 3 923.96 € TTC.
Accord et décision du conseil.

Délibération n°2020/15/07-15

Loyers bâtiments communaux période « COVID 19 »

Lors de la période de confinement, deux locataires de bâtiments communaux ont souhaité pouvoir bénéficier des conditions exceptionnelles mises en place concernant le paiement de leurs loyers, sont concernés :

- Local rue de la mer : loyer mensuel 320.00 €- demande transmise le 11 avril justifiant une non activité depuis 1 mois
- Local rue Benjamin Bourdon ; loyer mensuel 350.00 € charges comprises demande transmise le 18 mars justifiant une non activité depuis 3 semaines

Décision et accord du conseil pour une réduction ou une suspension de loyers, et cela sur quels mois concernés.
Il est décidé de reporter cette décision, Mr le maire souhaitant rencontrer ces personnes afin de faire le point et de connaitre la durée de leur non-activité.

Décision des élus à prendre après période « COVID 19 »

Monsieur le Maire indique que, conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, le conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle COVID 19 de 1000 € maximum à certains agents.
Il est possible de prévoir le versement, aux agents ayant été particulièrement mobilisés pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19, d'une prime exceptionnelle.
Suite aux débats, Monsieur le Maire propose, de ne pas instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans la commune de Montmartin Sur Mer car, les agents ont été payés entièrement et n'ont été mobilisé que partiellement afin d'assurer la continuité des services publics. De plus, aucun jour de congés n'a été retenu.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide avec 9 voix contre, 5 abstentions de ne pas instaurer une prime exceptionnelle COVID-19 pour la commune de Montmartin Sur Mer.
Délibération n°2020/15/07-16

Affaires diverses

-Courriers de Mr MARGUERITE, vice-président de la Région Normandie informant la commune de l'attribution d'une subvention de 4 550 € à l'association « Chauffer dans la Noirceur » au titre du soutien à l'éducation artistique et culturelle pour le concert et BD à la Maison d'Arrêt de Coutances et d'une subvention de 5 000 € au titre du dispositif « IDEE » Action Régionale éducation au développement durable pour le programme d'éducation au développement durable et l'organisation d'un festival itinérant.
-Remerciement de Mr et Mme LE CALVEZ pour les fleurs communales transmises lors du décès de Mme Germaine LE CALVEZ

- Mr le maire informe les élus de l'éventuelle organisation d'un festival par l'association Chauffer dans la Noirceur mi-août, une réunion avec les services compétents préfectoraux a eu lieu récemment, une réponse est attendue pour jeudi 16 juillet. Ce festival serait organisé avec un public limité à 1 500 personnes sans chapiteau.

Mr le maire informe également de la demande reçue de Mr LECONTE, propriétaire de la brasserie « Bon Vieux temps » pour l'organisation d'un apéro concert samedi 18 juillet de 20 h 00 à 0 h 00, un arrêté lui autorisant cette organisation lui a été transmis
Mr le maire, informe les élus d'un problème important de stationnement de camping-cars à la pointe de Montmartin sur Mer, il s'est rapproché de services compétents afin de connaitre la législation en vigueur. Il indique également un problème d'accès aux mouillages de la pointe, les services préfectoraux ont installé des pierres afin d'empêcher l'accès par des véhicules.
Monsieur RABECQ, conseiller s'insurge sur la fréquentation intempestive sur le cordon dunaire, présence de traces de véhicules, déchets divers. Monsieur MARIE-LECONTE, conseiller lui évoque aussi des problèmes de fréquentation à la plage de Montmartin avec de nombreuses incivilités.

L'ordre du jour est épuisé à 21 h 27

Vu pour être affiché le 17/07/2020
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire, Bruno QUESNEL

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.